



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du Jeudi 11 Janvier 2024**

**SERVICE ASSAINISSEMENT  
CHOIX SUR L'ASSUJETTISSEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
A LA TVA : Choix de la collectivité  
Délibération n°15/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux .....	02 Janvier 2024
Date d'affichage .....	02 Janvier 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé .....	45
Nombre de Délégués en exercice .....	45
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance .....	37
Nombre de Procurations .....	06

L'an deux mil vingt-quatre, le onze-janvier à 14h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de ROULLOURS 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASIN Dirk, BENOIST Bernard, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, COURTEILLE Jacques, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, LETELLIER Nadine, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

**Etaient absents excusés** : Mesdames et Messieurs ANDREU SABATER Marc, BAZIN Lucien, BRISON – VALOGNES Coraline, COUPEAUX Alain, DEBROIZE Pascal, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, FAUDET Olivier.

### Procurations

- de Monsieur ANDREU SABATER à Monsieur DROULLON Joël
- de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur RAVENEL Georges
- de Monsieur BAZIN Lucien à Madame DESMOTTES Nicole
- de Monsieur COUPEAUX Alain à Monsieur HERMON Francis
- de Monsieur DEBROIZE Pascal à Monsieur RUAULT Jean-Claude
- de Monsieur ENGUEHARD Samuel à Monsieur JUS Eric

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur GOETHALS Corentin a été nommé secrétaire de séance.

Le mode de gestion du service assainissement (collectif ou non collectif) a une incidence sur la situation au regard de la TVA de la collectivité locale.

Dans le cas d'une gestion directe avec ou sans l'aide d'un prestataire de service, le service d'assainissement (collectif ou non collectif) est assujéti à la TVA sur option (article 260 A du Code Général des impôts).

Le Service Assainissement collectif du Syndicat des Eaux du Bocage Virois est géré directement par le personnel du Syndicat.

Monsieur le Président propose d'assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ce Service.

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les conseillers syndicaux décident d'assujéti le service de l'Assainissement collectif du Syndicat des Eaux du Bocage Virois à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

*Le PRESIDENT*  
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,



Certifiée exécutoire après transmission à  
La Sous-préfecture de Vire et publication  
Le